

**COMMUNICATIONS MICHEL MATHIEU**

CONSEILLER EN RADIODIFFUSION / BROADCAST CONSULTANT

5640, CR. PANARD, AUTEUIL, LAVAL, H7K 1C2

TÉL.: (514) 233-3791 - FAX: (450) 963-7229

C. R. T. C.

DEMANDE DE

RADIO NORD Lohi inc

POUR UN RE-ÉMETTEUR  
À ST ZÉNON QUÉBEC

# COMMUNICATIONS MICHEL MATHIEU

CONSEILLER EN RADIODIFFUSION / BROADCAST CONSULTANT

5640, CR. PANARD, AUTEUIL, LAVAL, H7K 1C2

TÉL.: (514) 233-3791 - FAX: (450) 963-7229

## - ANNEXE 4 -

La présente est une demande présentée par CFNJ Radio Nord Joli Inc. afin de mieux rejoindre certains de nos auditeurs qui, au fil des ans, se sont éloignés de nous (soit de façon permanente ou par résidence secondaire), le tout via un réémetteur situé près de St-Zénon (Québec) qui desservira (au gré du conseil) l'ensemble de la région de St-Zénon, St-Michel-des-Saints et la Route 131 vers La Manouane.

Ce réémetteur offrira l'unique service radiophonique local à ces régions.

Vu l'absence d'un potentiel commercial substantiel en plus du fait que CFNJ est une radio communautaire à but non lucratif dont la mission est d'offrir un service radiophonique local aux populations situées au nord de Joliette (Nord-Joli) ainsi que la difficulté d'évaluer les impacts sur l'auditoire et les revenus, et de ces faits, aucun changement majeur à nos activités financières n'est prévu. Nous nous sommes abstenus de répondre aux questions : renseignements sur le marketing – page 5, et activités financières – page 6.



**Radio-Nord-Joli inc.****CFNJ - fm, 99,1**30 rue des Écoles, Ville St-Gabriel, c.p. 120  
tél. 835-3437, télécopieur 835-3581

Saint-Gabriel le 18 juin 2003

M. Michel Mathieu  
Technicien RF  
Conseiller en radiodiffusion  
5640 cr. Panard  
Auteuil, Laval  
H7K 1C2

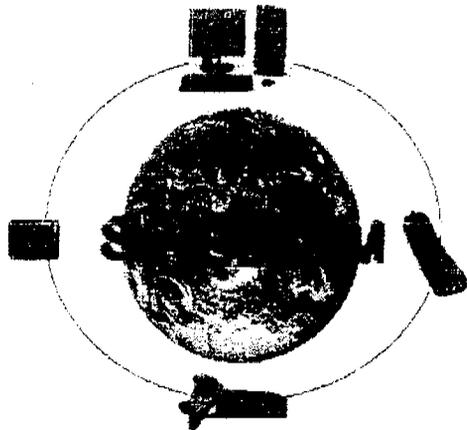
La présente affirme ce qui suit :

- 1- Nous éprouvons depuis de nombreuses années des difficultés à rejoindre de façon efficace et homogène toutes les parties de la région de Lanaudière avec notre signal radio au 99,1 fm ...
- 2 - La puissance actuelle de notre signal est de 3000 Watts rayonnées et est émise depuis Saint-Damien de Brandon, Québec
- 3 - Vous offrez depuis nombres d'années des services qualifiés et soutenus pour entretenir nos équipements et notre antenne de radio-diffusion en bon état.
- 4 - Notre conseil d'administration est soucieux d'obtenir prestement et sans délai inutile une augmentation de puissance permettant l'atteinte des rendements attendus en terme de portée et de pénétration de notre signal sur la région de Lanaudière et l'est de la Mauricie...

À ces titres et dans ce but nous désirons, Monsieur Mathieu, que vous entrepreniez en notre nom, dans les meilleurs délais, la démarche requise pour faire connaître et obtenir les permis et certifications nécessaires vis-à-vis les autorités compétentes, notamment le CRTC, et cela dans les prochaines semaines ...

Veillez, Monsieur, recevoir la présente comme un mandat pour agir et nous tenir informés sur la possibilité et le cheminement de cette démarche ; les autres détails de cette entente devront être consignés par écrit sur des documents complémentaires et porter nos mutuelles signatures.

Denis Roch, secrétaire-général  
Radio Nord Joli inc.



*Satelcom inc.*  
271, rue Beauséjour  
St-Michel-des-Saints, Qc  
J0K 3B0

Tél : 450-833-6364  
Télécopieur : 450-833-1508  
Courriel : [mbeoit@satelcom.qc.ca](mailto:mbeoit@satelcom.qc.ca)

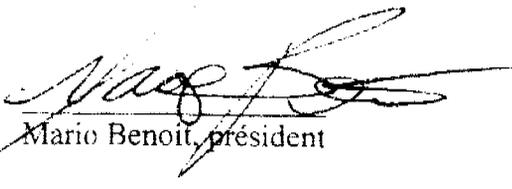
Le 3 janvier 2003.

Objet : Confirmation d'un espace alloué pour CFNJ

Monsieur Denis Roch,

La présente confirme que sur obtention d'une licence du CRTC Satelcom Inc est disposé à offrir à CFNJ Radio Nord Joli un espace dans sa tour de St-Zénon pour que CFNJ puisse y installer ses antennes (de réception et d'émission) ainsi qu'un abri pour son réémetteur. Le tout selon certaines conditions : coût du loyer, électricité ect..., qui seront déterminées ultérieurement.

Le tout nous l'espérons à votre entière satisfaction. Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

  
Mario Benoit, président





**DEMANDE DE MODIFICATION DE RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES  
À LA LICENCE DE RADIODIFFUSION D'UNE  
ENTREPRISE DE PROGRAMMATION (RADIO)  
OU  
DEMANDE DE NOUVELLE LICENCE / MODIFICATION D'UNE LICENCE  
POUR UNE ENTREPRISE DE RADIO NUMÉRIQUE TRANSITOIRE  
INSTRUCTIONS GÉNÉRALES**

EMPLACEMENT DE L'ENTREPRISE : ST ZENON, QUÉBEC.

**1. DÉPÔT :**

Demande à déposer auprès du : Secrétaire général  
Conseil de la radiodiffusion et des  
télécommunications canadiennes  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0N2

Veillez déposer un original et trois copies conformes. Ce document est également disponible, sur demande, en média substitut.

**2. PROCESSUS :**

- Les copies des lettres par lesquelles le Conseil demande des renseignements complémentaires, de même que les copies des réponses de la requérante, font partie intégrante de la demande et doivent être disponibles pour fins d'examen public.
- La requérante doit veiller à remplir intégralement toutes les sections nécessaires, à dater toutes les pages de la demande et toutes les annexes et à fournir tous les renseignements requis. Dans l'ensemble de ce formulaire, le terme «annexe» désigne l'information que la requérante doit joindre à sa demande selon les instructions du formulaire.
- Le Conseil ne traitera pas la demande si les documents techniques exigés n'ont pas été déposés auprès d'Industrie Canada.

**3. INSTRUCTIONS :**

- Remplir les pages 1 et 2 et remplir seulement les sections qui portent sur la modification proposée.
- Si la modification proposée n'est pas visée par le présent formulaire ou tout autre formulaire existant, il faut la déposer à titre d'ANNEXE 4.
- Le Conseil n'exige pas de mémoire spécial ou complémentaire, mais si la requérante désire en présenter un pour améliorer ou préciser sa demande, elle doit le faire dans le cadre de la demande à l'ANNEXE 4.
- Si la modification technique proposée entraîne une AUGMENTATION DU PÉRIMÈTRE DE RAYONNEMENT, veuillez remplir la partie «RENSEIGNEMENTS SUR LE MARKETING» et répondre à la question 1 de la partie «ACTIVITÉS FINANCIÈRES» en ce qui concerne tant le scénario actuel que le scénario proposé.
- Pour les entreprises de radio numérique : Prière de vous référer à l'avis public CRTC 1995-184-Politique régissant l'implantation de la radio numérique. La partie identifiée comme la requérante dans la présente demande doit être la même titulaire de la licence de l'entreprise AM ou FM associée - Remplir seulement les sections suivantes : Renseignements généraux - Renseignements techniques - Programmation et conditions de licence.
- Pour une demande de conversion du AM au FM - la requérante doit obtenir et remplir le formulaire de demande CRTC 28F - Demande de nouvelle licence de radiodiffusion en vue d'exploiter une entreprise de programmation (radio).

#### 4. DEMANDES DE CONFIDENTIALITÉ :

Certaines parties de la demande déposée pourront être traitées comme confidentielles (voir la Circulaire no 429 du 19 août 1998). L'article 20 des Règles de procédure du CRTC, se lit comme suit :

«À la demande d'un requérant, le Conseil peut, lorsqu'il juge dans l'intérêt public de ce faire, traiter comme confidentiels les renseignements ou documents mentionnés ci-après, si ceux-ci peuvent être séparés de la demande et s'ils portent la mention «confidentiel» :

- a) les états financiers d'un requérant titulaire d'une licence;
- b) la preuve de la capacité financière de toute personne qui est partie à une demande; et
- c) le nom des personnes que le requérant compte employer éventuellement.»

Il est rappelé aux requérantes qu'il leur incombe de prouver comment le fait de traiter des parties de la demande comme confidentielles sert l'intérêt public.



**DEMANDE DE MODIFICATION DE RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES  
À LA LICENCE DE RADIODIFFUSION D'UNE  
ENTREPRISE DE PROGRAMMATION (RADIO)**

OU

**DEMANDE DE NOUVELLE LICENCE / MODIFICATION D'UNE LICENCE  
POUR UNE ENTREPRISE DE RADIO NUMÉRIQUE TRANSITOIRE**

ENTREPRISE AM  ENTREPRISE FM  ENTREPRISE RADIO NUMÉRIQUE INDICATIF: CFNI-FM-I  
EMPLACEMENT DE L'ENTREPRISE: ST ZENON, QUÉBEC "STATION MÈRE ST GABRIEL QUÉBEC"

**RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

1. IDENTIFICATION DE LA TITULAIRE

NOM: RADIO NORD JOLI INC.

ADRESSE: 30 RUE DES ÉCOLES,  
ST GABRIEL DE BRANDON, QUÉBEC.

CODE POSTAL: J0K2N0 TÉLÉPHONE: (450)-835-3437 FAX: (450)-963-7229-

COURRIER-É: \_\_\_\_\_

Identifier la personne avec laquelle le Conseil peut communiquer au sujet de la demande.

NOM: MICHEL MATHIEU

ADRESSE: 5640 PANARD  
LAVAL, QUÉBEC

CODE POSTAL: H7K1C2 TÉLÉPHONE: (514)-233-3791 FAX: (450)-963-7229

COURRIER-É: \_\_\_\_\_

2. ENDROIT OÙ LA DEMANDE PEUT ÊTRE CONSULTÉE

Indiquer un endroit dans la zone à desservir où les membres du grand public pourront consulter la demande.

ADRESSE: STUDIOS DE CFNI 30 RUE DES ÉCOLES ST GABRIEL QC.

### 3. DÉCLARATION DE LA TITULAIRE

Je, soussigné(e), DENIS ROCH, DÉCLARE SOLENNELLEMENT QUE :

- a) Je suis la titulaire désignée dans la présente demande (ou je suis LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL de la société titulaire désignée dans la présente demande) et j'ai, à ce titre, connaissance de tout ce qui y est énoncé.
- b) À ma connaissance, tout ce qui est énoncé dans la présente demande, ou dans tout document déposé conformément à des lettres du Conseil sollicitant des renseignements supplémentaires, est (sera) véridique à tous égards.
- c) Les opinions et les estimations qui sont données dans la présente demande, ou dans tout document déposé conformément à des lettres du Conseil sollicitant des renseignements supplémentaires, reposent (reposeront) sur les faits tels qu'ils me sont connus.
- d) J'ai pris connaissance des passages pertinents de la Loi sur la radiodiffusion et des règlements afférents qui s'appliquent à la présente demande.

ET J'AI SIGNÉ :

Denis Roch  
Signature de la titulaire

Date : 19-01-2004

TÉMOIN DE LA DÉCLARATION :

Signature : Pierre Marcil Nom (caractères d'imprimerie) : PIERRE MARCIL

Date : 19-01-2004 Lieu : ST GABRIEL DE BRANDON, QUÉBEC.

### 4. DÉSIGNATION D'UN MANDATAIRE

Je, soussigné(e), DENIS ROCH la titulaire, donne à MICHEL MATHIEU le mandat de signer et de présenter pour mon compte une demande au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes et je reconnais pour miens ladite demande et tous les renseignements fournis.

Date : 19-01-2004

Lieu : ST GABRIEL, QUÉBEC

Signature de la titulaire :

Denis Roch

ADRESSE : 5640 PANARD, LAVAL, QUÉBEC.

CODE POSTAL : H7K1C2

TÉLÉPHONE : (514) 233-3791

FAX : (450) 963-7229

COURRIER-É : \_\_\_\_\_

PM

## RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

1. Tous les renseignements techniques requis ont-ils été déposés auprès d'Industrie Canada?

Oui       Non

J'autorise par les présentes le Conseil à inclure comme partie intégrante de la présente demande tout document ou toute correspondance s'y rapportant qui ont été déposés auprès d'Industrie Canada.

Oui       Non

2. Veuillez fournir les renseignements techniques suivants :

	EXPLOITATION ACTUELLE	EXPLOITATION PROPOSÉE	NOTE
FRÉQUENCE		88.9 MHz	KHz pour AM MHz pour FM & RN.
CANAL ET CLASSE		CH 250 BI LIM.	
PUISSANCE	Watts	1,58 KW MOYEN 3,16 KW MAXIMUM	AM = Puissance d'émission FM = Puissance apparente rayonnée Plan horizontal ou angle d'inclinaison du faisceau RN = Puissance isotrope rayonnée équivalente
HAUTEUR EFFECTIVE DE L'ANTENNE (HEASM)		169 M.	
COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES DE L'ÉMETTEUR ET DE L'ANTENNE	Lat: ° ' " N. Lon: ° ' " O.	Lat: 46° 34' 22" N. Lon: 73° 47' 45" O.	
EMPLACEMENT DES STUDIOS		30 RUE DES ÉCOLES ST GABRIEL	Adresse (rue et ville) si possible
COMMUNICATIONS SECONDAIRES (EMCS) DONNÉES SECONDAIRES	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non	
PROVENANCE DES ÉMISSIONS		CFN5-FM 99.1 MHz ST GABRIEL	Satellite, micro-ondes, fibre optique, autre
DANS LE CAS DE STATIONS RÉÉMETTRICES, VEUILLEZ INDIQUER LA STATION REDIFFUSÉE		CFN5/FM 99.1 MHz. ST GABRIEL g.c.	Indicatif Fréquence Emplacement

3. Veuillez fournir à titre d'ANNEXE 1 une copie claire et lisible des cartes exigées dans le mémoire technique déposé auprès d'Industrie Canada sur lesquelles se trouvent les périmètres de rayonnement proposés.

Dans le cas d'une demande de modification de licence, il faut présenter des cartes supplémentaires établissant une comparaison entre le périmètre de rayonnement de l'exploitation actuelle et celui de l'exploitation proposée.

Dans le cas d'une licence d'exploitation d'entreprise de radiodiffusion audionumérique (RAN), veuillez fournir les renseignements suivants :

- une carte établissant une comparaison entre l'exploitation actuelle analogique et l'exploitation de (RAN) proposée;
- une carte établissant une comparaison entre la zone de desserte numérique (la ZDN) mentionnée dans le Plan d'attribution d'Industrie Canada et l'exploitation de RAN proposée;
- si la ZDN est plus grande que celle prévue dans le Plan d'attribution, veuillez justifier la modification.

Le Conseil vous encourage à soumettre les contours proposés en format électronique en utilisant le format (MID/MIF). Ce fichier peut-être soumis par courrier électronique à [procedure@crtc.gc.ca](mailto:procedure@crtc.gc.ca) ou sur une disquette.

#### 4. Détails sur la proposition de RAN *N/A*

4.1 Nombre de services de programmation de RAN dans le groupe réseau :

4.2 N° du groupe (identification de réseau) dans le plan d'attribution de RAN canadien :

4.3 Indicatif des autres services du groupe réseau :

4.4 Cocher s'il y a lieu :

Émetteur principal

Réseau monofréquence

Émetteur de prolongement  
de rayonnement

Émetteur auxiliaire

# RENSEIGNEMENTS SUR LE MARKETING

1. Aux fins du calcul des recettes, soumettre ce qui suit : *NE S'APPLIQUE PAS.*

CARTE TARIFAIRE PROPOSÉE POUR LA PREMIÈRE ANNÉE		
POURCENTAGE DE MINUTES DE MESSAGES PUBLICITAIRES QUE L'ON PRÉVOIT DE VENDRE AU COURS DE LA		
1 <sup>re</sup> ANNÉE		_____
5 <sup>e</sup> ANNÉE		_____
AUDITOIRE HEBDOMADAIRE TOTAL ESTIMATIF, 1 <sup>re</sup> ANNÉE,		
PERSONNES ÂGÉES DE 12 ANS ET PLUS		_____
DANS LA ZONE CENTRALE		_____
DANS LA ZONE DE DESSERTE TOTALE		
COTES D'ÉCOUTE MOYENNES ESTIMATIVES AU QUART D'HEURE		
ZONE CENTRALE, LUNDI-VENDREDI, 1 <sup>re</sup> ANNÉE	%	Audience
06:00 - 10:00		_____
10:00 - 14:00		_____
14:00 - 19:00		_____
19:00 - 24:00		_____

2. Fournir des estimations quantitatives de la population dans les périmètres de rayonnement du service, ainsi qu'une estimation de la population dans la zone vers laquelle les principales activités de marketing de la station sont orientées :

	PÉRIMÈTRE 3 mV/m (FM) PÉRIMÈTRE 15 mV/m (AM)	PÉRIMÈTRE 0,5 mV/m (FM) PÉRIMÈTRE 5 mV/m (AM)	ZONE DE MARKETING PRINCIPALE
POPULATION : ACTUELLE			
POPULATION : PROPOSÉE	3,600	10,000	10,000
MÉNAGES : ACTUELS			
MÉNAGES : PROPOSÉS	1,100	3,200	3,200

3. Identifier les sources d'où proviennent les données démographiques : *STATISTIQUE CANADA.*

4. Indiquer les localités vers lesquelles les principales activités de marketing de la station seront orientées :  
*ST ZÉNON, ST MICHEL DES SAINTS,*

# ACTIVITÉS FINANCIÈRES

1. Remplir le tableau suivant pour chacune des cinq premières années d'exploitation, selon les scénarios actuel et proposé. *IL S'AGIT ICI D'UNE CONSOLIDATION AUCUN CHANGEMENTS MAJEURS DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES NE SONT PRÉVUS.*

LA PREMIÈRE ANNÉE D'EXPLOITATION SERA : \_\_\_\_\_

(000\$)

	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	3 <sup>e</sup> année	4 <sup>e</sup> année	5 <sup>e</sup> année
<b>RECETTES</b> (après commissions d'agence)					
Réseau					
Nationales					
Locales					
Autres : (préciser)					
<b>TOTAL</b>					
<b>DÉPENSES D'EXPLOITATION</b>					
Programmation					
Développement des talents canadiens					
Services techniques					
Ventes, publicité et promotion					
Dépenses d'administration et générales					
<b>TOTAL DES DÉPENSES D'EXPLOITATION</b>					
<b>DÉPENSES AUTRES QUE D'EXPLOITATION</b>					
Amortissement					
Intérêts					
Autres					
<b>TOTAL DES DÉPENSES AUTRES QUE D'EXPLOITATION</b>					
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>					
Revenu (perte) estimatif avant impôt					
Provision pour impôt sur le revenu					
<b>REVENU (PERTE) NET APRÈS IMPÔT</b> (pour les activités de radiodiffusion seulement)					

# FINANCEMENT

(Les renseignements dans cette section sont exigés uniquement si les coûts des modifications techniques DÉPASSENT 100 000\$) *moins de \$100k*

1. Fournir les renseignements suivants concernant les immobilisations et installations :

	Coût des biens à acheter \$	Valeur des biens à louer \$	Loyer annuel \$
INSTALLATIONS DE STUDIO			
INSTALLATIONS DE TRANSMISSION			
CONTINGENCE			
TOTAL			

2. Quels sont les fonds totaux disponibles pour financer la transaction proposée :

Capitaux propres : \_\_\_\_\_ *N/A*  
 Obligations : \_\_\_\_\_  
 Total : \_\_\_\_\_

3. Quelles sont les sources individuelles de ces fonds? (par ex., prêts bancaires, capital actions, autres prêts)

SOURCE	\$

Lorsque des fonds doivent être fournis, en totalité ou en partie, au moyen de titres d'emprunt, il faut déposer à titre d'ANNEXE 2, la liste des créanciers proposés, notamment les noms, la citoyenneté ou la compétence de la constitution en société, la désignation et la description des titres d'emprunt détenus et le capital de chacun.

4. Il faut déposer à titre d'ANNEXE 3, la documentation<sup>1</sup> à l'appui de la disponibilité de chaque source de fonds

- <sup>1</sup> a) Lorsque les fonds doivent être fournis directement ou indirectement par un tiers prêteur comme une banque, une société de crédit, une fiducie, etc., soumettre une lettre signée sur papier à en-tête de l'institution renfermant au moins les renseignements suivants :

« Nous avons examiné les projections financières de (nom de la requérante) concernant la(les) demande(s) dont le Conseil est saisi à l'égard de la(des) licence(s) d'exploitation de (type de service) à (nom de l'endroit ou des endroits) et nous sommes disposés à financer la requérante pour un montant de (\$) selon les modalités et cautions suivantes (les préciser TOUTES), à la suite d'une décision favorable du Conseil, pour les fins de fournir des capitaux et des fonds d'administration générale à l'égard de l'entreprise ou des entreprises. »

- b) Lorsque les fonds doivent être fournis par un(des) particulier(s), que ce soit pour l'achat de capitaux propres et/ou pour contracter un emprunt, soumettre une déclaration signée de la valeur nette de chaque particulier, préparée et notariée dans les trois mois précédant le dépôt de la demande.
- c) Lorsque les fonds doivent être fournis directement ou indirectement par une société constituée autre que la requérante ou des établissement en a) ou b) ci-dessus, soumettre les états financiers vérifiés de la société pour la période se terminant dans les six mois précédant le dépôt de la demande.

# PROGRAMMATION ET CONDITIONS DE LICENCE POUR ENTREPRISE DE RADIO NUMÉRIQUE SEULEMENT

## 1.0 Renseignements relatifs à la programmation N/A

1.1 L'ensemble de la programmation diffusée par l'entreprise de radio numérique transitoire sera une diffusion simultanée de la programmation de l'entreprise AM ou FM associée, sauf pour ce qui est d'émissions originales d'une durée maximale de 14 heures par semaine.

Oui       Non

Veillez donner à l'ANNEXE 5, les grandes lignes de vos plans généraux visant la production d'émissions par l'entreprise de radio numérique transitoire.

## 2.0 Conditions de licence

Veillez indiquer si l'entreprise respectera les conditions de licence supplémentaires suivantes. Si vous désirez être relevé de l'une de ces conditions, veuillez soumettre, à l'ANNEXE 6, les raisons pour lesquelles vous demandez ces exemptions.

2.1 L'entreprise respectera les parties 1 et 1.1 du *Règlement de 1986 sur la radio*.

Oui       Non

2.2 L'entreprise n'utilisera pas plus de 20 % de la capacité numérique du canal de 1,5 MHz réservé au groupe géographique de radiodiffuseurs auquel elle appartient.

Oui       Non

2.3 L'entreprise n'utilisera pas la capacité auxiliaire du signal de radio numérique pour fournir des services qui constituent de la programmation aux termes de la *Loi sur la radiodiffusion*.

Oui       Non

2.4 L'entreprise aura le plein contrôle de la transmission de sa programmation, peu importe à qui appartient les installations de transmission qu'elle utilise.

Oui       Non

## 3.0 Entreprise AM ou FM associée :

3.1 Indicatif d'appel de l'entreprise AM ou FM associée \_\_\_\_\_

3.2 Titulaire de l'entreprise AM ou FM associée \_\_\_\_\_

3.1 Emplacement de l'entreprise AM ou FM associée \_\_\_\_\_

## 4.0 Estimations relatives à la population

	Exploitation actuelle Périmètre 0,5 mV/m - FM Périmètre 5 mV/m - AM	ZONE DE MARKETING PRINCIPALE	ENTREPRISE RAN PROPOSÉE
Population			
Ménages			
% Anglais			
% Français			
% Autochtones canadiens			
% Autres			

**LISTE DES DOCUMENTS ANNEXÉS PAR LA TITULAIRE  
ANNEXES**

- 1 Cartes de périmètre de rayonnement
- 2 Liste des créanciers - actuels et proposés *N/A*
- 3 Documentation à l'appui de la disponibilité de fonds *N/A*
- 4 Mémoire complémentaire
- 5 Information sur la programmation (Radio numérique) *N/A*
- 6 Conditions de licence (Radio numérique) *N/A*



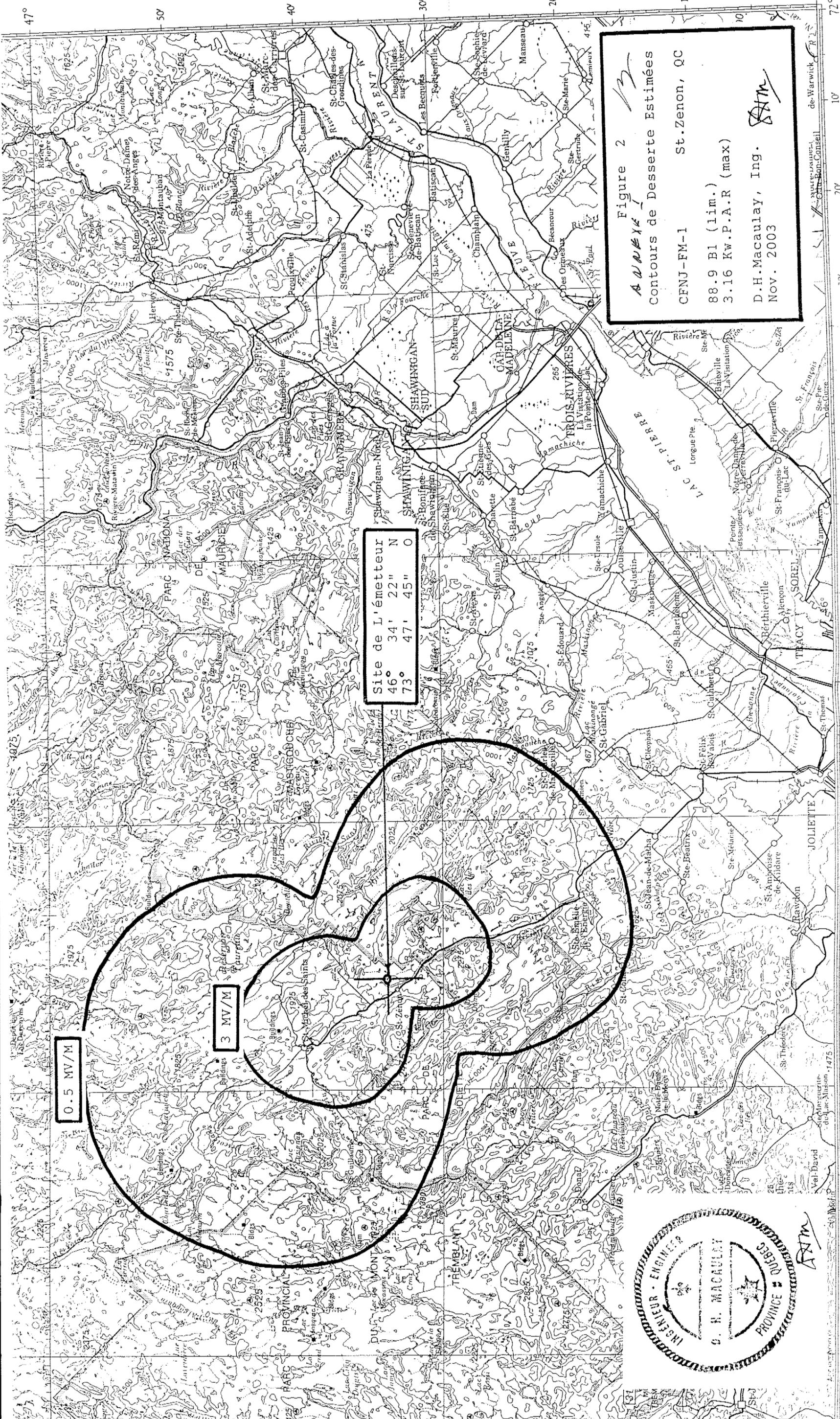


Figure 2  
*A. D. N. Y. K. I.*  
 Contours de Desserte Estimées  
 CFNJ-FM-1 St. Zenon, QC  
 88.9 BI (lim.)  
 3.16 KW.P.A.R (max)  
 D.H. Macaulay, Ing.  
 NOV. 2003

Site de L'émetteur  
 46° 34' 22" N  
 73° 47' 45" O



ELEVATIONS IN FEET  
 PARENT - TROIS-RIVIÈRES  
 N.T.S. No. 31.N.E

Notes: may be obtained from the Canada Map Office,  
 Department of Energy, Mines and Resources, Ottawa,  
 or your nearest map dealer.

ELEVATIONS IN FEET  
 (Joins Ottawa - Montreal 31 S.E.)  
 0 20 40 60 80 Kilometres  
 0 10 20 30 40 50 60 Nautical Miles  
 0 10 20 30 40 50 60 Statute Miles

SCALE 1:500,000

5 IN FEET